

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-809

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 75, substituer à la référence :

« VI »

la référence :

« VII ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.